



- COMPTE RENDU -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth — Mme ARAGONES Claire — M. AUPHAN Philippe — M BADOUC Claude— Mme BASSANELLI Magali(arrive pour la question 2) — Mme BERGIER Arlette — M. BOREL Félix — M. BREPSON Bruce — Mme BURTIN Geneviève — M. CARLIER Roland — Mme CASTEAU Isabel — M. CLEMENT David — Mme CLEMENT Marie-Hélène — Mme COMBE Jacqueline — M. COURTECUISSÉ Patrick — M. DAUDET Gérard — Mme DELONNETTE ROMANO Valérie — M. DONNAT Robert — M. DUVAL Jean-Daniel — M. FOTI Lucien — Mme GIRARD Nicole — Mme GHIGLIONE Marie-Paule — Mme GRAND Joëlle — M. GREGOIRE Jean — Mme GREGOIRE Sylvie — Mme JOUVE Jacqueline — M. LEONARD Christian (arrive pour la question 4) — Mme MESSINA Audrey –
– Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse (arrive pour la question 7) — Mme PAIGNON Laurence — Mme PALACIO JAUMARD Céline — Mme PAUL Joëlle — M. PEYRARD Jean-Pierre — Mme RACCHINI- DANJAUME Géraldine — M. RAYMOND Joël — M. REBUFFAT Jean-Claude — M. RICAUD Alain — M. ROCHE David — Mme RODRIGUEZ Hélène — M. ROULLIN Hervé — M. ROUSSET André — M. SINTES Patrick— M. VALENTINO René.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BOUCHET Jean-Claude ayant donné pouvoir à M DAUDET Gérard
M. CHABERT Maurice ayant donné pouvoir à Mme JOUVE Jacqueline
Mme CLAUZON Christiane ayant donné pouvoir à M. DONNAT Robert
M. GRANIER Michel ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. JUSTINESY Gérard ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme MAILLET Marie-Jésus ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. MOUNIER Christian ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix

Absents excusés :

M. DEROMMELAERE Michel
M. DIVITA Bernard

Absents non excusés :

M. BRIEUSSEL Jean
M. FLORENS Olivier
M. de La TOCNAYE Thibaut

Secrétaire de séance : Mme DELONNETTE ROMANO Valérie est désignée secrétaire de séance.

1. AFFAIRES GENERALES - INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Gérard DAUDET – Président

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6 et suivants ;*
- *Vu le Code électoral et notamment ses articles L273-5 et L273-10 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1^{er} janvier 2017 ;*

- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017-01 en date du 12 janvier 2017 relative à l'installation de ses membres ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017-131 en date du 14 septembre 2017 relative à l'installation de nouveaux membres ;*
- *Vu le courrier de démission en date du 28 septembre 2017 adressée par Leslie MESLE au Maire de Cavaillon et prenant effet au 29 septembre 2017.*

Suite à la démission de Madame Leslie MESLE, conseillère municipale de Cavaillon, son siège de conseillère communautaire est devenu, par voie de conséquence, vacant.

Ce siège étant pourvu par le candidat de même sexe qui suit sur la liste des candidats à la fonction de conseiller communautaire de la même commune, c'est Mme Audrey MESSINA qui est appelée à la remplacer.

Le conseil communautaire est désormais composé de la manière suivante :

COMMUNES	ELUS COMMUNAUTAIRES	
BEAUMETTES (Les)	Madame	ARAGONES Claire
	Monsieur	DAUMAS Léonce (suppléant)
CABRIERES D'AVIGNON	Madame	GHIGLIONE Marie-Paule
	Monsieur	REBUFFAT Jean-Claude
CAVAILLON	Monsieur	DAUDET Gérard
	Madame	AMOROS Elisabeth
	Madame	BASSANELLI Magali
	Monsieur	BOUCHET Jean-Claude
	Madame	BURTIN Geneviève
	Monsieur	CARLIER Roland
	Monsieur	CLEMENT David
	Madame	CLEMENT Marie-Hélène
	Monsieur	COURTECUISSÉ Patrick
	Madame	DELONNETTE-ROMANO Valérie
	Monsieur	DEROMMELAERE Michel
	Monsieur	DIVITA Bernard
	Monsieur	FLORENS Olivier
	Madame	GRAND Joëlle
	Monsieur	JUSTINESY Gérard
Monsieur	LEONARD Christian	

	Madame	MESSINA Audrey
	Madame	PAIGNON Laurence
	Madame	PALACIO-JAUMARD Céline
	Monsieur	PEYRARD Jean-Pierre
	Madame	RACCHINI - DANJAUME Géraldine
	Monsieur	ROCHE David
	Monsieur	ROULLIN Hervé
	Monsieur	DE LA TOCNAYE Thibaut
CHEVAL-BLANC	Monsieur	MOUNIER Christian
	Madame	PAUL Joëlle
	Madame	NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
	Monsieur	BOREL Félix
GORDES	Monsieur	CHABERT Maurice
	Madame	JOUBE Jacqueline
LAGNES	Monsieur	DONNAT Robert
	Madame	CLAUZON Christiane
LURIS	Monsieur	ROUSSET André
	Monsieur	BRIEUSSEL Jean
	Monsieur	FOTI Lucien
	Madame	MAILLET Marie-Jésus
LOURMARIN	Monsieur	RAYMOND Joël
	Madame	BROUSSET Isabelle (suppléant)
MAUBEC	Monsieur	VALENTINO René
	Madame	BERGIER Arlette
MERINDOL	Madame	COMBE Jacqueline
	Monsieur	BREPSON Bruce
OPPEDE	Monsieur	GREGOIRE Jean
	Madame	CASTEAU Isabel
PUGET	Monsieur	DUVAL Jean-Daniel
	Madame	FAIDY Danièle (suppléant)

- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2014-76 en date du 17 avril 2014 portant délégation d'attributions au Président.*

Le Président a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le conseil communautaire est donc informé des décisions suivantes :

Décision 2017/26 en date du 4/10/17 portant approbation de l'avenant 2 au marché 15TETX06 conclu avec le groupement Eiffage – Midi Travaux – Bries TP relatif aux travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures.

Il s'agit d'intégrer au bordereau des prix, une nouvelle série de prix unitaires destinés à la réalisation des travaux d'amélioration des voiries : bordures GSS5 anti stationnement, quais bus, bordures T4, enlèvement de rochers, etc...

Le montant maximum annuel du marché fixé à 1 200 000 € HT demeure inchangé.

Décision 2017/27 en date du 15/09/2017 portant règlement d'une indemnité de sinistre.

Il s'agit d'indemniser Mme BACHET Stéphanie, agent de crèche, pour le préjudice subi pour un montant de 139 € du fait de la casse de ses lunettes par un enfant.

Décision 2017/28 en date du 15/09/2017 portant règlement d'une indemnité de sinistre.

Il s'agit d'indemniser M. Philippe CARRIE pour le préjudice subi pour un montant de 343.60 € suite à l'accrochage de son véhicule par une benne à ordures ménagères.

Décision 2017/29 en date du 25/09/2017 portant règlement d'une indemnité de sinistre.

Il s'agit d'indemniser M. Gilles ZIEGLEMAYER pour le préjudice subi pour un montant de 1 198.59 € suite au dommage causé sur son véhicule par une branche d'arbre du camping de la Durance.

Décision 2017/30 en date du 26/09/17 portant adhésion de LMV au groupement de commandes constitué par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

Le dispositif mis en place en appui des communes par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance pour l'entretien et la surveillance des digues sur lesquelles des travaux de reconstruction et de confortement de ces ouvrages ont été réalisés est régi par une convention d'assistance technique et par l'adhésion à des groupements de commandes.

Il est ainsi proposé d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance et visant à l'achat de travaux, fournitures et services liés à l'entretien et à l'aménagement des ouvrages de protection contre les crues de la Durance.

Décision 2017/31 en date du 3/10/2017 portant règlement d'une indemnité de sinistre.

Il s'agit d'indemniser Mme TLIBA FARES Samia, habitant à Cavaillon, pour le préjudice suite à l'endommagement de sa boîte aux lettres par une benne à ordures ménagères qui l'a percutée. Le montant du remboursement s'élève à 57.85€ TTC.

Décision 2017/32 en date du 5/10/17 portant approbation de l'avenant 1 au marché 16TETX02 conclu avec le groupement Neotravaux & Giorgi relatif aux travaux de création de l'aire d'accueil des gens du voyage – lot 1 « terrassements – voiries – réseaux ».

Le site de l'aire d'accueil des gens du voyage doit faire l'objet de travaux liés à la mise en place de panneaux photovoltaïques (prestation externe et non intégrée au présent marché de travaux). Le planning de ces travaux, prévus fin d'année 2017-début 2018, oblige ainsi à revoir le phasage de l'opération objet du marché.

L'avenant n°1 concerne donc la reprise au 9 octobre 2017 des travaux interrompus par ordre de service et la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2018.

Cet avenant n'a aucune incidence sur le montant global du marché fixé à 693 107.05 €HT.

Le conseil communautaire est informé également des décisions prises en matière d'attribution et de reconduction de marchés publics :

Décisions d'attribution

Objet	Mode de consultation	Notification	Montant en € HT	Attributaire
Dératisation, désinfection et désinsectisation des bâtiments de LMV	BOAMP Profil acheteur	23/08/2017	15 000 € /an soit 60 000 € sur la durée totale	SAS MAURIN Montfavet (84)
Accompagnement de LMV pour l'élaboration de son programme local de l'habitat	BOAMP Profil acheteur	28/09/2017	65 575 €	MERCAT Paris (75)
Fourniture de linges et de consommables pour activités manuelles pour les structures d'accueil petite enfance	BOAMP Profil acheteur	Lot 1 « Linges » : 14/09/2017	min :3 000€ /an max :10 000€ /an.	GRANJARD Panissieres (42)
		Lot 2 « Matériel d'activités » : 27/07/2017	min :3 000€ /an max :10 000€ /an.	LACOSTE Le Thor (84)

Décisions de reconduction

Objet	Date de notification	Date de reconduction	Montant € HT	Attributaire
Acquisition de documents et prestations de services associées pour les services de LMV				
Lot 1 : Livres imprimés et numériques adultes	23/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 35 000	Librairie Le Léopard Amoureux Cavaillon (84)

Lot 2 : Livres imprimés et numériques jeunesse	24/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 25 000	Librairie de l'Horloge Carpentras (84)
Lot 3 : BD adultes et jeunesse	24/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 15 000	Librairie Gulliver Carpentras (84)
Lot 5 : DVD adultes	23/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 25 000	ADAV – Paris (75)
Lot 6 : DVD jeunesse	26/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 13 000	Colaco Dardilly (69)
Lot 7 : CD musicaux	23/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 12 000	CVS Montreuil (93)
Lot 8 : Partitions et livres musicaux	23/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 2 000	LMI Marseille (13)
Lot 9 : Livres tous éditeurs	23/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 1 300	Librairie Le Léopard Amoureux Cavaillon (84)
Acquisition de mangas	04/12/2015	01/01/2018	Mini : 4 000 Maxi : 8 000	Librairie Gulliver Carpentras (84)
Maintenance des ascenseurs	12/01/2015	01/01/2018	Estimatif annuel : 4 000	OTIS – Aix en Provence (13)
Fourniture de journaux, revues spécialisées et périodiques pour les services de LMV	10/12/2015	01/01/2018	Maxi : 30 000	France Publications Montrouge (94)
Collecte des déchets ménagers et assimilés les jours fériés sur les communes de Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindol et Les Taillades	29/03/2017	01/01/2018	Estimatif annuel : 94 491	SILIM Environnement Marseille (13)
Fourniture de produits d'entretien et traitement de l'eau des piscines				
Lot 1 : Produits d'entretien des piscines	04/01/2016	01/01/2018	Mini : 1 500 Maxi : 15 000	Socodif Cavaillon (84)
Lot 2 : Produits et matériel de traitement de l'eau	05/01/2016	01/01/2018	Mini : 1 500 Maxi : 20 000	Océdis Trévoux (01)

5. AFFAIRES GENERALES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LMV AU SEIN DU GROUPE D’ACTION LOCALE HAUTE PROVENCE LUBERON.

Rapporteur : Gérard DAUDET – Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.

Le Groupe d’Action Locale (GAL) Haute Provence Luberon assure la mise en œuvre du programme européen LEADER qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale et donne ainsi un cadre propice à notre territoire pour l’émergence de projets collectifs et de qualité.

Il rassemble 96 communes sur les départements des Alpes de Haute Provence et du Vaucluse et compte plus de 141 760 habitants.

Le comité de programmation est en cours de renouvellement. Il est composé de 12 représentants de structures privées, 11 représentants des élus du territoire du GAL et autant de suppléants.

A ce titre, LMV a été saisie pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son sein.

Les candidatures de Claire ARAGONES et d’André ROUSSET sont proposées.

Conformément à l’article L 2121-21 du CGCT, il a été demandé au conseil communautaire de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.

De plus, comme aucune candidature n’a été déposée après appel de candidatures, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.



**Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,**

- **ACCEPTE** que le scrutin se déroule à mainlevée ;

7. COMMANDE PUBLIQUE – APPEL D’OFFRES POUR L’ATTRIBUTION D’UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D’ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA PISCINE ALPHONSE ROUDIÈRE : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ.

Rapporteur : René VALENTINO – Vice-Président

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L 5211-10 et L 5211-41-1 ;*
- *Vu l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*
- *Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25 I 1°, 66, 69, 70 et 90 ;*
- *Vu le décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *Vu la décision d’attribution de la commission d’appel d’offres en date du 11 octobre 2017 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.*

Un appel d’offres restreint a été lancé afin de désigner l’équipe de maîtrise d’œuvre chargée d’assurer la réalisation du projet de réhabilitation de la piscine Alphonse Roudière.

Le projet porte notamment sur la création d’un bassin d’apprentissage d’une superficie d’environ 125 m² et sur une extension des locaux d’environ 400 m².

L’enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (hors options) est de 2.5 M € HT.

La maîtrise d’œuvre porte sur les missions suivantes :

- Diagnostic.
- Avant-Projet Sommaire – Avant-Projet Définitif + permis de construire.
- Etudes de projet – Dossier de Consultation des Entreprises.
- Assistance aux contrats de travaux.
- VISA.
- Direction de l’exécution des contrats de travaux.
- Assistance lors des opérations de réception.
- Mission complémentaire : Ordonnancement Pilotage Coordination.

Un avis d’appel public à candidatures a d’abord été publié sur les supports suivants :

- Bulletin Officiel des Annonces Marchés parue sur le BOAMP.fr : annonce(s) n° 17-58075 publié le 18/06/2017
- Journal Officiel de l’Union européenne : n° 2017/S 117-234869 diffusé le 21/06/2017
- Profil acheteur de LMV : <http://www.achatpublic.com>

A l’issue de cette première phase, 5 candidats ont été sélectionnés pour déposer une offre :

1. Jean-Pierre MARCHAND – Embrun (05)
2. Magali BLACHIER – Lyon (69)
3. COSTE Architecture – Montpellier (34)
4. Avant-Propos 84 – Lille (59)
5. ATLAS Architecture – Saint-Etienne (42)

L'ensemble des candidats a déposé une offre technique et financière dans les délais, soit au 29 septembre 2017.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations	45%
Valeur technique de l'offre	55%

Après examen des offres et sur le fondement du rapport d'analyse du service, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre du groupement présenté par le cabinet d'architecture Avant-Propos, situé à Lille (59) avec les entreprises Projex Ingénierie, située à Villeneuve d'Asq (59), Diagobat, située à Villeneuve d'Asq (59) et NJC Economie, située à Biache Saint Vaste (62) pour un montant forfaitaire de 285 000 €HT, soit 342 000 €TTC.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, dans les conditions du présent rapport, le marché n°17TEPI07, avec le cabinet d'architecture Avant-Propos, située à Lille (59), pour un montant forfaitaire de 285 000 € HT ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants ;

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

8. COMMANDE PUBLIQUE – APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A L'EXPLOITATION DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS : PRESTATIONS DE BROYAGE ET CHARGEMENT, MISE A DISPOSITION DE BENNES, TRANSPORT ET VALORISATION DES DECHETS : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES.

Rapporteur : Jean-Daniel DUVAL – Vice-Président

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-2, L 5211-10 et L 5211-41-1 ;*
- *Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;*
- *Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25 1°, 66 à 68 ;*
- *Vu le décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1^{er} janvier 2017 ;*
- *Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2017 ;*

- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour l'exploitation de la plateforme de déchets verts, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La consultation fait l'objet d'un allotissement :

- Lot 1 : Broyage et chargement des déchets verts.
Montant estimatif sur la durée du marché : 368 748 € HT.
- Lot 2 : Mise à disposition de bennes et transport des déchets verts.
Montant estimatif sur la durée du marché : 199 212 € HT.
- Lot 3 : Valorisation des déchets verts broyés.
Montant estimatif sur la durée du marché : 161 040 € HT.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur les supports suivants :

- Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics - Avis n°17-116079 publié le 17/08/2017
- Journal Officiel de l'Union européenne – annonce 2017/S 156-323814 publiée le 17/08/2017
- Profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

La répartition des offres reçues par lot est la suivante :

Lot 1 : Broyage et chargement des déchets verts	1 offre : ALCYON (Orange - 84)
Lot 2 : Mise à disposition de bennes et transport des déchets verts	1 offre : Cavaillon Multi Transports (Plan d'Orgon – 13)
Lot 3 : Valorisation des déchets verts broyés	1 offre : ALCYON (Orange - 84)

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix	55 %	La formule suivante sera utilisée : $N(c) = 20 * P(m) / p(c)$ Dans laquelle : N (c) = Note du candidat P (m) = Prix de l'offre du candidat le moins disant P (c)= Prix de l'offre du candidat
Valeur technique de l'offre	45 %	Ce critère est apprécié au regard du cadre de réponse qui sera noté sur 20.

Le fait qu'une seule offre ait été reçue pour chaque lot n'implique pas que la procédure soit déclarée infructueuse. L'offre, si elle est acceptable et économiquement avantageuse, peut être retenue.

Après examen de la conformité de chacune des offres au besoin exprimé par le pouvoir adjudicateur, la commission d'appel d'offres a ainsi retenu :

- pour le lot 1, l'offre de la société Centre de valorisation ALCYON pour un montant estimatif global de 241 000 € HT sur la durée maximum du marché ;
- pour le lot 2, l'offre de la société Cavaillon Multi-transports pour un montant estimatif global de 223 780 € HT sur la durée maximum du marché ;
- pour le lot 3, l'offre de la société Centre de valorisation ALCYON pour un montant estimatif global de 100 800 € HT sur la durée maximum du marché ;

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le Centre de Valorisation ALCYON, située à Orange, le marché n°17ENFS05 relatif à l'exploitation de la plateforme de déchets verts, lot n°1 : « Broyage et chargement de déchets verts », pour un montant estimatif sur la durée totale du marché de 241 000 € HT ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec Cavaillon Multi-Transports, située à Plan d'Orgon, le marché n°17ENFS05 relatif à l'exploitation de la plateforme de déchets verts, lot n°2 : « Mise à disposition de bennes et transport des déchets verts », pour un montant estimatif sur la durée totale du marché de 223 780 € HT ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le Centre de Valorisation ALCYON, située à Orange, le marché n°17ENFS05 relatif à l'exploitation de la plateforme de déchets verts, lot n°3 : « Valorisation des déchets verts broyés », pour un montant estimatif sur la durée totale du marché de 100 800 € HT ainsi que tout autre document utile à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

9. POLITIQUE DE LA VILLE - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE DU CONTRAT DE VILLE DE CAVAILLON (ANNEXE N°2).

Rapporteur : Elisabeth AMOROS – Conseillère communautaire déléguée

- *Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;*
- *Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;*
- *Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2015-105 en date du 29 juillet 2015 portant adoption du contrat de ville de Cavaillon 2015-2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2017-86 en date du 30 mars 2017 portant approbation de la programmation 2017 du contrat de ville de Cavaillon;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire du 12 octobre 2017.*

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers dits prioritaires et leurs habitants.

- des représentants des organismes titulaires de droits de réservation ;
- des représentants locaux d'associations.

Ses missions sont les suivantes :

- ✓ fixer les orientations concernant :
 - *les objectifs en matière d'attribution et de mutation du parc de logement social ;*
 - *le relogement des personnes relevant des accords collectifs départementaux, déclarés prioritaires DALO, concernées par les Programmes de Rénovation Urbaine et celles définies comme prioritaires en application de l'article L 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat ;*
 - *la coopération entre bailleurs et réservataires.*
- ✓ élaborer la Convention Intercommunale d'Attribution ;
- ✓ engager le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;
- ✓ suivre et évaluer l'application des objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution et la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

2- La Convention Intercommunale d'Attribution

La Convention Intercommunale d'Attribution définit pour chaque organisme du logement social et pour chaque réservataire, un engagement annuel quantifié d'attribution pour les personnes prioritaires au sens de L-441-1 du code de la construction et de l'habitat.

Elle est d'une durée de trois ans.

3- Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs fixe les orientations et les modalités de mise en œuvre destinées à assurer la gestion partagée de la demande de logement social et l'information aux demandeurs. Il est d'une durée de six ans.

**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** la création de la Conférence Intercommunale du Logement de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, chargée notamment de l'élaboration de la Convention Intercommunale d'Attribution et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

- **APPROUVE** les dérogations au repos dominical proposées par la commune de Cavaillon pour les huit dimanches suivants : 14 janvier, 1^{er} juillet, 11 novembre, 2/9/16/23 et 30 décembre 2018;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

15. DEVELOPPEMENT - AVIS DE L'AGGLOMERATION SUR LE PROJET DE SCOT DU BASSIN DE VIE DE CAVAILLON, COUSTELLET, L'ISLE-SUR-LA-SORGUE ARRETE PAR DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 JUILLET 2017.

Rapporteur : Gérard DAUDET – Président

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.143-20 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu la délibération n° 2 du Conseil syndical du SCOT du 23 octobre 2013 approuvant la mise en révision du SCOT bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu la délibération n° 2 du 9 février 2017 relatif au débat tenu en Conseil syndical sur les orientations du PADD du SCOT ;*
- *Vu la délibération n°1 du Conseil syndical du 6 juillet relative au bilan de la concertation ;*
- *Vu la délibération du Conseil syndical du 6 juillet 2017 arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territorial du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu le courrier de Luberon Monts de Vaucluse en date du 29 septembre 2017, reçu le 04 octobre 2017 par le Syndicat, portant avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territorial du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.*

Le Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue a été approuvé le 19 décembre 2012.

Par décision du conseil syndical, les élus du SCOT ont mis en révision ce document par délibération du 23 octobre 2013 afin notamment de le rendre conforme au Grenelle de l'environnement et de l'adapter à son nouveau périmètre.

Le projet de SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue a été arrêté par délibération du comité syndical le 6 juillet 2017.

LMV est sollicitée par le syndicat au titre des personnes publiques associées afin d'émettre un avis sur le projet arrêté dans un délai de trois mois après transmission, sans quoi il sera réputé favorable, soit avant le 11 octobre 2017.

Compte-tenu des délais mis en œuvre pour cette procédure, un courrier portant avis favorable de l'agglomération a été adressé au Syndicat le 29 septembre 2017, reprenant l'argumentaire ci-dessous :

Le projet stratégique du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue vise en premier lieu à consolider les valeurs patrimoniales et la haute qualité paysagère et environnementale du territoire.

La seconde grande ambition du projet est la dynamisation économique du territoire.

Le syndicat mixte du SCOT propose un projet à l'horizon 2035.

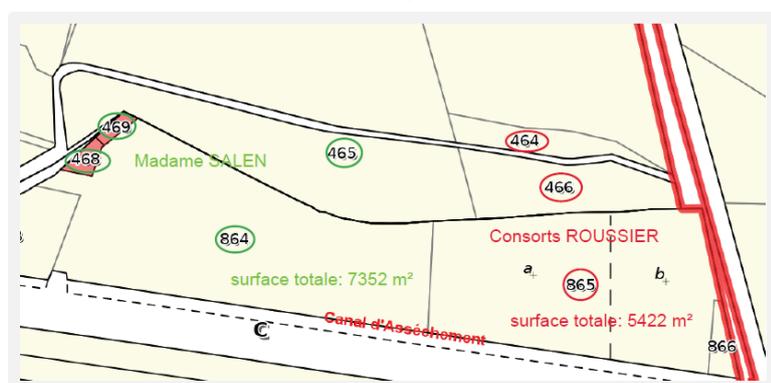
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 Septembre 2016 portant modification des statuts de Luberon Monts de Vaucluse et extension de son périmètre ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant transformation de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse en Communauté d'Agglomération ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés, LMV Agglomération a planifié la réalisation d'une déchetterie, couplée à une plateforme de déchets verts sur la partie sud de son Territoire.

Le positionnement de cet équipement a été pensé dans un périmètre central entre les communes de Mérindol et de Lauris.

Les recherches foncières ont permis de mettre en évidence la disponibilité de deux tenants de propriétés, situés aux quartiers Le Devin et Bramejean, sur la commune de Puget-sur-Durance.

A la suite des différentes négociations avec les propriétaires, les prix d'acquisition pour les parcelles de terre ont été déterminés de la façon suivante :



PROPRIETAIRES	PARCELLES	TOPOGRAPHIE	SURFACE (m²)	PROPOSITION FINANCIERE 1€/m²	PROPOSITION FINANCIERE 5,478€/m²
Consorts ROUSSIER/HONORAT	C 865	landes	3 922		21 485
	C 464	bois/falaise	450		2 465
	C 466	bois/falaise	1 050	1 050	
Sous Total			5 422		25 000
Mme SALEN Paule	C 864	landes	4 793		26 256
	C 465	bois/falaise	2 404	2 404	
	C 468	landes	75		411
	C 469	landes	80		438
Sous Total			7 352		29 509
TOTAL			12 774		54 509

Le prix total pour ces acquisitions est porté à 54 509 € net de taxes, pour une surface totale d'environ 12 774 m².

Les actes authentiques seront précédés de la signature de promesses de vente d'une durée de dix-huit mois aux conditions suspensives suivantes au profit de l'Agglomération :

- Modification du document d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet.
- Obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, autorisations purgées de tous recours.

**Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **APPROUVE** les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet de déchetterie, couplée à une plateforme de déchets verts sur la commune de Puget-Sur-Durance ;
- **DIT** que ces acquisitions seront réalisées pour un prix global d'environ 54 509 € net de taxes, pour une superficie d'environ 12 774m² auprès des Consorts Roussier/Honorat et de Madame Paule Salen, selon la répartition ci-dessus ;
- **DIT** que la réalisation de ces acquisitions sera précédée de promesses de vente d'une durée de dix-huit mois aux conditions suspensives au profit de l'Agglomération telles que précisées ci-dessus ;
- **DIT** que les frais notariés nécessaires à ces acquisitions seront supportés par Luberon Monts de Vaucluse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à entamer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette délibération ;
- **PRECISE** que ces opérations seront exonérées de droit au profit du Trésor Public en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

17. POLITIQUE ENERGETIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TRANSFERT ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON.

Rapporteur : Jean GREGOIRE – Vice-Président

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.*

Rapporteur : Jacqueline COMBE – Vice-Présidente

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l'Environnement ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.*

La redevance spéciale rémunère les prestations de collecte et élimination des déchets assurées par la collectivité, sans sujétions techniques particulières, pour les déchets assimilables aux ordures ménagères issus de producteurs autres que les ménages.

Chaque année le tarif de la redevance doit être voté.

Il est rappelé qu'aucune exonération n'est admise, et que la redevance concerne donc l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers, soumis ou non à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et signataires ou non de la « convention de redevance spéciale ».

Le montant que l'entreprise paie au titre de la TEOM sera déduit de la redevance spéciale.

Si un établissement ne paie pas de TEOM, la redevance est alors calculée dès le premier litre de déchets produit.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de conserver les règles de calculs fixées en 2016 sur les différents secteurs du territoire :

Territoire 1 : CCPLD (Cavaillon, Cheval-Blanc, Mérindol et les Taillades).

Coût de collecte à 0,018 €/litre.

Coût de traitement à 0,012 €/litre.

Territoire 2 : CCC (Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion).

Redevance spéciale pour les ordures ménagères :

Coût de collecte non pris en compte.

Coût de traitement à 0,022€/litre.

Frais de gestion de 35,68 € par facture.

Territoire 3 : Gordes.

La redevance spéciale est perçue auprès de l'hôpital (100 lits), sur la base d'un forfait de 23€ par lit, et auprès du camping des Sources (100 emplacements), sur la base d'un forfait de 23€ par emplacement.

Territoire 4 : Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines.

La redevance spéciale est perçue auprès des campings sur la base d'un forfait de 24 € par emplacement.

Pour les autres établissements, un tarif à la tonne est calculé à partir des dépenses relatives aux Déchets Ménagers et Assimilés sur l'année N-1 divisé par le tonnage total de l'année N-1.

Le coût du service est de 187 € la tonne.

Le Conseil Communautaire,

Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les tarifs pour l'année 2017 tels qu'énoncés dans le présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

19. PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Rapporteur : Sylvie GREGOIRE – Vice-Présidente

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse au 1er janvier 2017 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12 octobre 2017.*

Dans le cadre de ses fonds propres, la CAF de Vaucluse peut être sollicitée afin d'apporter un soutien financier aux structures Petite Enfance pour la réalisation de travaux ou l'amélioration de ses équipements.

Le pôle Petite Enfance a déposé les trois dossiers suivants :

▲ **Multi Accueil « Clé de Sol » à Cheval-Blanc.**

Suite à la reprise de cet établissement en gestion directe, le remplacement progressif du mobilier se poursuit.

Le montant engagé en investissement pour l'année 2017 s'élève à **9 058.14 €** (lits et structure de motricité)

Le montant de la subvention équipement demandée est de **3 620 €**.

Plan de financement

Financeurs	Montant	%
LMV	5 438.14	60
CAF	3 620.00	40
Montant total	9 058.14	100

▲ **Pôle Petite Enfance de Coustellet.**

La crèche de Coustellet « Les Petits Pas » abrite trois activités : le multi-accueil, le relais assistantes maternelles et depuis quelques mois le lieu d'accueil Enfants Parents (La Mosaïque).

Ce développement d'activités a nécessité des réagencements afin d'optimiser au mieux les espaces, de faire se côtoyer les publics, et d'assurer le maintien des règles de sécurité.

Des travaux de cloisonnements, sécurisation et mise en place d'un système de climatisation ont été faits.

Du rachat de mobilier a complété cette réorganisation.
 Le montant des travaux s'élève à **12 068.48 €** et **12 361.46 €** de mobilier.
 Le montant de la subvention demandée est de **9 772 €**.

Plan de financement

Financeurs	Montant	%
LMV	14 657.94	60
CAF	9 772.00	40
Montant total	24 429.94	100

▲ **Logiciel Petite Enfance.**

L'évolution des besoins des professionnels et des usagers a amené le fournisseur ARPEGE à faire évoluer le produit Concerto vers une nouvelle version dénommée OPUS.

La CAF soutient l'achat de cet outil informatique répondant aux critères de fonctionnement et de gestion conformément à la convention de partenariat ainsi que la formation du personnel utilisateur.

Le montant de ce nouvel outil s'élève à **16 881 €**.

Le montant de la subvention demandée est de **13 500 €**.

Plan de financement

Financeurs	Montant	%
LMV	3 381.00	20
CAF	13 500.00	80
Montant total	16 881.00	100

**Le Conseil Communautaire,
 Oui le rapport ci-dessus,
 Délibère, et
 A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les services de la Caisse d'Allocation Familiales afin de soutenir les projets présentés dans le rapport ci-dessus ;
- **ACCEPTÉ** les plans de financement transcrits ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞